



DÉFENSE

DÉCLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL

08 juillet 2026

M. le président, mesdames et messieurs

La CFDT DÉFENSE ne conteste pas la nécessité de préparer la Nation et les armées à des scénarios de haute intensité. Nous considérons même qu'il serait irresponsable de ne pas le faire.

Pour autant, la réflexion engagée autour de la feuille de route dite « RH de guerre » soulève des interrogations majeures auxquelles les représentants du personnel civil sont légitimement en droit d'attendre des réponses.

Pour la CFDT DÉFENSE, la résilience ne peut pas reposer sur l'affaiblissement du droit du travail. Nous souhaitons donc savoir comment le ministère envisage de concilier les impératifs de défense nationale avec le maintien des garanties collectives, de la santé au travail et du dialogue social.

Car derrière les concepts de résilience, de massification, de simplification ou de durcissement des processus, ce sont des femmes et des hommes qui seront sollicités, parfois dans des conditions exceptionnelles. Les femmes et les hommes de la communauté professionnelle de défense ne peuvent être considérés comme une simple variable d'ajustement d'une économie de guerre.

Si la Nation devait demain demander davantage à celles et ceux qui produisent, soutiennent, maintiennent, soignent, administrent ou équipent les forces armées, alors cette exigence devrait s'accompagner d'un cadre clair, démocratiquement débattu, socialement négocié et juridiquement sécurisé. Nous refusons que l'on glisse progressivement vers une logique du « hors droit du travail » ou du « hors dialogue social » au nom de la seule urgence.

La préparation de la résilience nationale ne se limite pas aux seuls scénarios de conflit. Pour la CFDT Défense, les crises climatiques et environnementales en font pleinement partie. Les moyens supplémentaires accordés à la défense doivent permettre d'anticiper l'ensemble des crises, toutes réduisent notre capacité de résistance. Nous regrettons donc que des solutions éprouvées, comme le télétravail lors d'épisodes climatiques ou de fortes perturbations des transports, restent encore trop souvent écartées.

Les transformations sont à l'ordre du jour de ce CSAM, la CFDT DÉFENSE constate une nouvelle fois que certaines d'entre-elles continuent d'être conduites à marche forcée, avec un dialogue social trop souvent réduit à une phase de validation tardive.

DÉCLARATION LIMINAIRE

La CFDT DÉFENSE souhaite évoquer les assises du monde combattant au cours desquelles la ministre Alice Ruffo avait exprimé en avril sa volonté d'engager un dialogue constructif en anticipation d'une réforme encore dans les cartons. Pourtant un dialogue préalable n'a jamais été initié par l'administration, malgré l'insistance de la CFDT DÉFENSE. Nous avons été reçus le 29 juin, après le « café de la direction » au cours duquel la réforme a été présentée au personnel.

Nous sommes en face d'une modification d'ampleur du périmètre de la culture du monde combattant, qui touche aussi les musées, le service historique de la Défense, la direction du service national et de la jeunesse, l'office national des anciens combattants, l'institution nationale des invalides. Sur le terrain il nous est confirmé que les établissements publics sous tutelle n'ont reçu aucune information. Selon le calendrier présenté, la validation de l'organisation et de l'organigramme interviendrait le 14 juillet, avant une présentation de l'arrêté de transformation au CSA ministériel de décembre. Ce rythme particulièrement soutenu laisse peu de place à une concertation de fond avec les représentants du personnel.

Prenons aussi, et une nouvelle fois, l'exemple du SGA/COM, qui a annoncé la suppression de 4 postes, soit un 5^{ème} de ses effectifs, plus de trois semaines avant la présentation du projet au CSAC, et invite les agents concernés à aller voir ailleurs s'il y a du travail pour eux, sans, bien entendu, mentionner les droits prévus par le PAT.

Plus largement, cette méthode fragilise la confiance, nuit à la qualité de l'accompagnement des restructurations et met en difficulté les encadrants de proximité. Annoncer des suppressions de postes ou engager des mobilités avant même que les projets ne soient présentés aux instances *ad hoc* de dialogue social n'est pas acceptable. Cette manière de conduire le changement fragilise la confiance des agents et dévalorise le rôle de l'encadrement de proximité, pourtant essentiel à la réussite des transformations.

La CFDT DÉFENSE demande que l'ensemble des managers soient formés à la conduite du changement et à l'accompagnement des agents concernés.

Parler des transformations est aussi pour nous l'occasion de redire que la priorité affichée aux agents et agentes restructurés doit enfin devenir une réalité mesurable.

Nous continuons à recevoir trop de témoignages de celles et ceux qui ne reçoivent aucune réponse à leurs candidatures, ne bénéficient d'aucune traçabilité de leurs démarches ou peinent à obtenir des entretiens.

La CFDT DÉFENSE partage l'objectif de mieux connaître et mieux valoriser les compétences disponibles au sein du ministère. Mais nous mettons en garde contre une vision exclusivement gestionnaire des ressources humaines qui réduirait les agents à un portefeuille de compétences immédiatement mobilisables. L'actualité internationale a récemment montré les limites d'approches technocratiques fondées sur une lecture purement quantitative des organisations. Les femmes et les

DÉCLARATION LIMINAIRE

hommes ne sont pas des lignes dans une base de données, mais les acteurs mêmes de la capacité opérationnelle du ministère.

La CFDT critique vivement la direction du Service National et de la Jeunesse pour sa conception, quelque peu psychorigide, de la négociation. Nous reconnaissons le travail conséquent mené par l'équipe RH-PC, avec une réelle volonté de rechercher une solution réglementaire équilibrée mais contrainte par les injonctions du directeur et une lecture trop étroite des textes par la DRHMD. Nous n'avons donc pas signé l'accord sur le temps de travail, moins disant que la règle actuelle. Nous dénonçons la pression exercée par le directeur central, qui voulait conditionner le versement d'une indemnité pour les personnels participant au JDC à la signature de l'accord réducteur de droit. Finalement la direction a imposé son projet de manière unilatérale. Concernant l'indemnité, la CFDT souligne qu'aucun engagement formel n'a été pris malgré l'absence d'obstacles réglementaires ou financiers à son versement, et qu'aucune date de paiement n'avait été communiquée alors que cela aurait pesé, plus favorablement, dans la balance.

L'été qui commence rappelle une nouvelle fois que les conséquences du changement climatique ne relèvent plus d'une menace future mais d'une réalité quotidienne.

La CFDT DÉFENSE attend du ministère des mesures concrètes concernant l'adaptation des infrastructures, l'organisation du travail lors des épisodes de chaleur extrême et la protection des agents exposés.

Nous réaffirmons également que le télétravail est aujourd'hui un outil de continuité d'activité, de sécurité des personnels et de pouvoir d'achat. Il doit être reconnu comme tel et non comme une simple modalité de confort par TOUS les employeurs du ministère.

Aujourd'hui même se tient le rendez-vous salarial de la fonction publique. Nous en profitons pour rappeler devant vous l'urgence de la question du pouvoir d'achat. L'explosion du nombre d'agents publics bénéficiant d'une indemnité différentielle pour atteindre le niveau du SMIC illustre le tassement des grilles indiciaires, ce qui ne pourra qu'amplifier les problèmes d'attractivité de la fonction publique. Cette situation ne peut être traitée durablement que par des mesures structurelles, pas par des rafistolages ponctuels qui ne sont que pansements sur une jambe de bois.

La CFDT DÉFENSE continue de revendiquer une revalorisation significative de la valeur du point d'indice, le rétablissement de la GIPA, l'abrogation du jour de carence, le maintien de la rémunération à 100 % en congé maladie ordinaire, une refonte des grilles indiciaires, ainsi que des mesures renforçant l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la mise en œuvre effective de la directive européenne sur la transparence salariale.

Dans le périmètre du MINARM, la CFDT DÉFENSE réitère sa demande de revalorisation indemnitaire pour les catégories C, particulièrement exposées aux



DÉCLARATION LIMINAIRE

effets de l'inflation en général et de la hausse des coûts du transport en particulier. Une part importante de ces agents (50%) n'a toujours pas bénéficié des revalorisations que d'autres ont eues. Pour des rémunérations proches du SMIC, une quinzaine d'euros par mois ce n'est pas anecdotique.

Sur le sujet de l'amiante la CFDT DÉFENSE prend acte des évolutions apportées au projet d'arrêté afin de mieux prendre en compte certaines réorganisations et transferts d'activités, par exemple sur des sites tels que Toulon et Cherbourg.

La CFDT déplore toutefois le refus persistant du SID de reconnaître la situation liée au transfert d'activité avec Naval Group. Malgré les éléments factuels et les arguments étayés que nous avons apportés, ceux-ci n'ont pas été pris en compte dans la rédaction présentée ce jour. Cette position apparaît difficilement compréhensible au regard des évolutions organisationnelles reconnues dans d'autres structures.

Les ouvriers du SID n'auront donc pas le même traitement que leurs collègues du SCA, de la marine ou de naval Group qui travaillent sur le même site et pour lesquels l'arrêté s'applique pleinement. La reconnaissance de leur exposition sera donc dépendante du bon vouloir d'un directeur ! Et nous tenons à votre dispositions des exemples qui démontrent, pour une activité identique, la dépendance au bon vouloir du décideur, de l'officialisation de la durée d'exposition.

Pour la CFDT DÉFENSE, le lieu réel d'exercice de l'activité doit prévaloir sur l'appartenance à une armée, direction ou service. Nous exigeons un engagement formel de la DRH-MD pour garantir une égalité de traitement entre tous les travailleurs et travailleuses exposés aux mêmes risques, quelle que soit l'étiquette cousue à leur bleu de travail !

Enfin La CFDT DÉFENSE se félicite d'avoir obtenu la prise en charge intégrale, dès 2026 de la cotisation santé des enfants en situation de handicap ainsi qu'une baisse significative du coût des cotisations des enfants à compter de 2027. Ces avancées répondent à des revendications fortes de notre organisation. Nous demeurons néanmoins vigilants quant au niveau de la cotisation d'équilibre, qui continue de peser lourdement sur les revenus les plus modestes et ceux des jeunes agents

La CFDT DÉFENSE abordera ce CSAM avec son exigence habituelle : préparer l'avenir, renforcer les capacités du ministère et contribuer à la défense de la Nation, tout en préservant ce qui fait la force d'une démocratie, à savoir le respect des droits des travailleurs et des travailleuses, la qualité du dialogue social et la considération due à la communauté professionnelle de défense.

Je vous remercie.

Paris, le 8 juillet 2026

Seul le prononcé fait foi